RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDEYRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2022 DCM 2022 / 040

Nombre de membres
- **En exercice : 10**
- **Présents : 7**
- **Excusés représentés : 0**
- **Absents : 3**
- **Votants : Pour : 7**
  Contre : 0
  Abstention : 0

Date de convocation : 02 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois de décembre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents :	CELLE Éric	CHANAL Fabrice	DESCAMPS Véronique
	GENTES Laurent	GIROUD Florence	GRAIL Jérôme
	PERBET Yoann		

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance : DESCAMPS Véronique

TRAVAUX DANS LES LOCATIONS COMMUNALES ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose que certains travaux sont à envisager dans les locations communales de l'ancienne école et du gîte assemblée.

Dans l'ancienne école, les deux portes d'entrée à l'avant et à l'arrière du bâtiment sont défectueuses. Il est nécessaire de prévoir leur remplacement. Les nouvelles portes, plus récentes, permettront une meilleure isolation thermique du logement. Le montant de ces travaux s'élèverait à 4 100 € HT.

Dans le gîte assemblée, la locataire a fait la demande le 12 juillet dernier du gainage et de la pose d'un poêle à bois par la commune. Par délibération du 25 juillet, le conseil municipal n'a pas souhaité donner suite à cette requête.

A la demande de Monsieur le Maire, l'assureur de la collectivité a mandaté un expert afin de réaliser un diagnostic sur le logement. Ce dernier s'est montré favorable au gainage de la cheminée par la commune. Le poêle et son installation reste à la charge du locataire puisqu'il s'agit d'un bien mobilier. Ce poêle doit être obligatoirement installé par un professionnel.

Les travaux de gainage de la cheminée dans le gîte assemblée s'élèveraient à 1 246 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Programme CAP43 du Département, une enveloppe de 20 000 € peut être allouée à la commune de Moudeyres sur la période 2022-2023. En 2022, un montant de 14 447 € a déjà été consommée pour les travaux de voirie.

AR Prefecture
043-214301442-20221207-2022_040-DE
Reçu le 14/12/2022

Monsieur le Maire propose de faire appel au reliquat disponible du CAP43 afin de financer les travaux indiqués ci-dessus, dans la limite de 80% de la somme globale.

Vu la délibération 2022/027 du 25 juillet 2022,

Considérant l'avis favorable de l'expert juridique de l'assureur de la collectivité pour le gainage de la cheminée du gîte Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Valide** le changement des deux portes d'entrée de l'ancienne école pour un montant de 4 100 € HT ;

- **Valide** le gainage de la cheminée du gîte assemblée sous réserve qu'un protocole d'accord soit signé entre la commune et la locataire, pour un montant de 1 246 € HT ;

- **Décide** de déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif CAP43 à hauteur de 80 % du montant des travaux soit un plan de financement prévisionnel comme suit :
  - **Département - CAP43 :** 4 276.80 € HT soit 80 %
  - **Autofinancement :** 1 069.20 € HT soit 20%

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 ;

- **Autorise** M. le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES

AR Prefecture
043-214301442-20221207-2022_040-DE
Reçu le 14/12/2022